



- Les numéros de police peuvent comprendre entre 9 et 12 chiffres. Ne pas inclure de tirets.
- **VEUILLEZ REMPLIR CE FORMULAIRE EN MAJUSCULES**

Police no.

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

A. Données personnelles (DECLINEZ LA TOTALITE DU NOM)

Nom de la personne décédée :	Titre:	Date du décès : jj/mm/aa
------------------------------	--------	--------------------------

Nom de réclamant :	Titre:
--------------------	--------

Adresse de réclamant (*domicile*):

Pays de résidence fiscale (*veuillez utiliser une feuille par pays différent*)

Numéro d'identification fiscale (*Numéro National (NN)/numéro SPI*) (*en cas d'absence de numéro fiscal, veuillez en donner la raison. Utiliser une feuille par numéro fiscal différent*)

B. A remplir par le réclamant

Je déclare être légalement autorisé(e) à demander le montant dû conformément à la police ci-dessus.

Veuillez effectuer le virement sur le compte suivant

Détails de compte en banque

Nom de l'établissement bancaire	Nom du titulaire du compte bancaire
---------------------------------	-------------------------------------

IBAN* (<i>Numéro de compte bancaire internationale</i>) *Obligatoire (<i>en Europe</i>)	Code Swift* *Obligatoire (<i>en Europe</i>)
---	---

Numéro de compte bancaire	
---------------------------	--

Pays dans lequel le compte bancaire est établi

Signature	Nom en majuscules :
-----------	---------------------

Titre de réclamant : (<i>par ex. l'auteur de la proposition, le liquidateur de la succession, le cessionnaire, etc.</i>)	Date jj/mm/aa
--	---------------

J'autorise, par la présente, la Compagnie à obtenir, à sa seule discrétion, les informations médicales et autres du médecin ou de tout autre tiers ayant soigné l'assuré décédé.

NB L'émission de ce formulaire ne saurait être en aucun cas une reconnaissance de responsabilité.

Remarque importante :

En l'absence de bénéficiaire, le bénéfice des polices conclues par le défunt sur sa propre vie, est dû au aux représentants légaux de sa succession. Un acte de notoriété délivré par un notaire sera demandé avant que le paiement puisse avoir lieu.

Remarques:

- Lorsque la police est investie dans des actifs non liquides, la Compagnie se réserve le droit de différer le paiement du capital décès, en tout ou en partie, jusqu'à ce qu'elle ait pu réaliser ces actifs.
- Toute soumission incomplète de documentation peut entraîner un retard de paiement de la demande de capital décès.
- Les transferts en valeurs mobilières ne sont pas autorisés.
- Veuillez vous reporter aux conditions générales de la police pour de plus amples informations concernant les frais qui peuvent s'appliquer sur la valeur de rachat.

C. Déclaration de résidence

Les personnes physiques résidant hors de la République d'Irlande sont tenus par l'administration fiscale irlandaise (« Irish Revenue Commissioners ») de remplir la déclaration suivante afin que les versements qui leurs sont dus ne subissent aucun prélèvement au titre des dispositions de la fiscalité irlandaise.

Je déclare

- avoir lu l'explication concernant les termes de la note ci-jointe intitulée « Résidence - définitions » ;
- être la personne physique de la police visée par cette déclaration ;
- ne pas résider (ou ne pas résider ordinairement) en République d'Irlande ;

Nom et principal lieu de résidence de la personne physique

Statut Personne politiquement exposée (PPE):

- Oui, je suis une PPE
Profession de la PPE (*par ex. diplomate*) _____
- Oui, je suis lié /associé à une PPE
Lien avec la PPE (*par exemple vous-même, époux(se) etc.*) _____
- Je ne suis pas une PPE

Une personne politiquement exposée est une personne qui occupe (ou a occupé au cours des 18 derniers mois) des fonctions publiques proéminentes; il peut aussi s'agir d'un membre de la famille de la PPE ou l'un ou l'une de ses associé(e)s connu(e)s.

Si oui, veuillez clarifier (vous pouvez vous référer aux exemples de notre guide sur les Directives anti-blanchiment de capitaux)

Etes-vous citoyen des Etats-Unis ? Oui Non

Etes-vous résident fiscal aux Etats-Unis ? Oui Non

Si **Oui**, merci de fournir le **numéro d'identification fiscal des Etats-Unis (TIN)** _____

Signature de la personne physique ou du signataire autorisé titre

X

Titre

Date jj/mm/aa

Personnes physiques conjointes

Noms & principaux lieux de résidence

Pays de résidence fiscale (*veuillez utiliser une feuille par pays différent*)

Numéro d'identification fiscale (*Numéro National (NN)/numéro SPI*) (*en cas d'absence de numéro fiscal, veuillez en donner la raison. Utiliser une feuille par numéro fiscal différent*)

Statut Personne politiquement exposée (PPE):

- Oui, je suis une PPE
Profession de la PPE (*par ex. diplomate*) _____
- Oui, je suis lié /associé à une PPE
Lien avec la PPE (*par exemple vous-même, époux(se) etc.*) _____
- Je ne suis pas une PPE

Une personne politiquement exposée est une personne qui occupe (ou a occupé au cours des 18 derniers mois) des fonctions publiques proéminentes; il peut aussi s'agir d'un membre de la famille de la PPE ou l'un ou l'une de ses associé(e)s connu(e)s.

Si oui, veuillez clarifier (vous pouvez vous référer aux exemples de notre guide sur les Directives anti-blanchiment de capitaux)

Etes-vous citoyen des Etats-Unis ? Oui Non

Etes-vous résident fiscal aux Etats-Unis ? Oui Non

Si **Oui**, merci de fournir le **numéro d'identification fiscal des Etats-Unis (TIN)** _____

Signature de la personne physique ou du signataire autorisé titre

X

C. Declaration of Residence (cont'd)

Noms & principaux lieux de résidence

Pays de résidence fiscale (veuillez utiliser une feuille par pays différent)

Numéro d'identification fiscale (Numéro National (NN)/numéro SPI) (en cas d'absence de numéro fiscal, veuillez en donner la raison. Utiliser une feuille par numéro fiscal différent)

Statut Personne politiquement exposée (PPE):

Oui, je suis une PPE
Profession de la PPE (par ex. diplomate) _____

Oui, je suis lié /associé à une PPE
Lien avec la PPE (par exemple vous-même, époux(se) etc.) _____

Je ne suis pas une PPE

Une personne politiquement exposée est une personne qui occupe (ou a occupé au cours des 18 derniers mois) des fonctions publiques proéminentes; il peut aussi s'agir d'un membre de la famille de la PPE ou l'un ou l'une de ses associé(e)s connu(e)s.

Si oui, veuillez clarifier (vous pouvez vous référer aux exemples de notre guide sur les Directives anti-blanchiment de capitaux)

Etes-vous citoyen des Etats-Unis ? Oui Non

Etes-vous résident fiscal aux Etats-Unis ? Oui Non

Si **Oui**, merci de fournir le **numéro d'identification fiscal des Etats-Unis (TIN)** _____

Signature de la personne physique ou du signataire autorisé titre

X

Remarques

1. Le présent formulaire peut faire l'objet d'une inspection de la part du fisc irlandais «Irish Revenue Commissioners». Toute fausse déclaration est punie par la loi irlandaise.
 2. La présente déclaration doit être signée par les personnes physiques qui ne sont ni résidents permanents, ni résidents ordinaires en Irlande, ou par leur représentant dans le cas de personnes décédées. Si la personne physique est une personne morale, la déclaration doit être signée par son secrétaire ou autre signataire autorisé. Elle peut également être signée par le détenteur d'une procuration. Une copie de ladite procuration doit être jointe à la présente déclaration.
 3. En cas d'affectation de la police, la déclaration doit être signée par la personne physique et par le bénéficiaire.
-

D. Définitions de la résidence

Résidence des personnes physiques

Sont considérées comme résidents fiscaux en Irlande (« l'État ») pendant l'exercice de référence, les personnes physiques qui

- 1) ont passé 183 jours ou plus dans l'État au cours de l'exercice de référence ;
- ou
- 2) ont passé un nombre total de 280 jours dans l'État si l'on retient le nombre de jours passés dans l'État au cours de l'exercice de référence et le nombre de jours passés dans l'État au cours de l'exercice précédent.

Il ne sera pas tenu compte, aux fins de l'application de la règle des deux exercices, de toute présence d'une personne physique dans l'État d'une durée inférieure à 30 jours. Par présence d'un jour dans l'État, on entend la présence effective d'une personne physique à tout moment au cours de cette journée.

Résidence ordinaire des personnes physiques

L'expression « présence ordinaire », par opposition au terme « présence », se réfère aux habitudes de vie habituelles d'une personne et dénote un certain degré de continuité de résidence en un lieu donné.

Une personne physique ayant qualité de résident dans l'État pendant trois exercices fiscaux consécutifs devient un résident ordinaire à compter du premier jour du quatrième exercice fiscal.

Une personne physique ayant qualité de résident ordinaire dans l'État cesse d'être un résident ordinaire à compter du dernier jour du troisième exercice fiscal consécutif au cours duquel il n'est pas résident. Par exemple, une personne physique ayant qualité de résident et de résident ordinaire dans l'État en 2004 et qui le quitte au cours de cet exercice fiscal, sera considérée comme résident ordinaire jusqu'à la fin de l'exercice fiscal 2007.

Résidence des personnes morales

Toute personne morale dont la gestion et le contrôle sont centralisés en Irlande (« l'État ») est considérée comme résidant dans l'État, quel que soit le lieu dans lequel cette personne morale est juridiquement constituée. Toute personne morale dont la gestion et le contrôle ne sont pas centralisés en Irlande bien qu'elle y soit juridiquement constituée, est considérée comme résidant dans l'État, sauf lorsque -

- cette personne morale ou une société associée conduit ses activités dans l'État, et que soit la personne morale est contrôlée in fine par une personne résidant dans les États membres de l'UE ou des pays ayant conclu avec la République d'Irlande une convention de double imposition, soit la personne morale ou une société associée est cotée sur un marché boursier reconnu dans l'UE ou dans un pays ayant conclu une telle convention ;

ou

- la personne morale est reconnue comme ne résidant pas dans l'État en vertu d'une convention de double imposition entre la République d'Irlande et un autre état.

Il convient de noter que la définition de la résidence d'une personne morale en matière de fiscalité peut s'avérer complexe dans certains cas et les déclarants sont invités à se référer aux dispositions législatives spécifiques de la loi de 1997 n° S23A sur la consolidation des impôts (S23A Taxes Consolidation Act 1997).